

Première rentrée obligatoire pour les enfants de 3 ans

France 3 France Télévisions

2-3 minutes

Pour la première année, l'école devient obligatoire pour tous les enfants de 3 ans. Une nouveauté qui suscite des questions.

Lien vers le reportage

Mis à jour le 01/09/2019 | 22:36

publié le 01/09/2019 | 22:36

LA NEWSLETTER ACTU Nous la préparons pour vous chaque matin

Lundi 2 septembre marquera le jour de [la reprise pour de](#)

[nombreux élèves](#). Et pour la première fois, depuis que cette loi a été votée, la rentrée concerne également les enfants de 3 ans. Une nouveauté qui ravit certains parents de Verneuil d'Avre et d'Iton (Eure). *"S'ils arrivent en primaire puis qu'ils savent moins que les autres, je trouve que c'est discriminatoire. Alors que là au moins, c'est dès la maternelle. Tout le monde est au même niveau"*, estime Eugénie Carpentier, parent d'élève.

Dans la commune, 97% des enfants de 3 ans étaient déjà scolarisés l'an dernier. Sauf qu'avec l'obligation scolaire, les enfants doivent être présents tous les jours. *"Les parents nous demandaient 'est-ce obligatoire de scolariser à la journée entière ou non les enfants ?' Du fait de l'obligation de la loi, ce n'est pas obligatoire, ils peuvent scolariser que le matin et l'après-midi ramener leurs enfants chez eux"*, souligne Delphine Lepeltier, l'adjointe au maire. Au total, 25 000 enfants n'ayant pas prévu d'être scolarisés feront leur rentrée lundi 2 septembre.

Le JT